|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2014 Genève, 6-15 mai 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 15** | **Document C14/47-F** |
| **18 mars 2014** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général | |
| rapport de l'auditeur interne sur les activités d'audit interne | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent rapport couvre les activités d'audit interne menées durant la période comprise entre avril 2013 et février 2014.  Suite à donner  Le présent rapport est transmis au Conseil pour **examen**.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Règlement financier et Règles financières de l'UIT (2010), Article 29* |

Introduction

1 Le présent rapport est transmis au Conseil au titre de l'Article 29 du Règlement financier (2010). Conformément à la Charte d'audit interne de l'UIT[[1]](#footnote-1), le présent rapport a été soumis au Secrétaire général et au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG), avant d'être soumis et présenté au Conseil pour examen. Le présent rapport couvre les activités menées durant la période comprise entre avril 2013 et février 2014.

2 L'Unité de l'audit interne comprend deux fonctionnaires de la catégorie professionnelle ‒ un P.5 (Chef de l'Unité) et un P.3 (Auditeur interne) ‒ ainsi qu'un fonctionnaire de la catégorie des services généraux (Assistant d'audit).

Orientation et champ des activités d'audit interne

3 Les travaux d'audit ont été axés principalement sur les missions d'assurance et/ou les audits de gestion. Une consultance interne ad hoc a également été effectuée. Le champ de ces travaux incluait l'examen de documents et de structures/graphiques, l'analyse des activités menées, une évaluation des processus et des procédures associés, ainsi qu'une évaluation de conformité. Tous les audits planifiés et mis en œuvre ont été achevés dans les délais prévus, et ont donné lieu à la publication de rapports finals incluant les commentaires des superviseurs concernés.

4 L'Unité de l'audit interne confirme qu'elle mène ses audits conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes[[2]](#footnote-2), ainsi qu'aux dispositions de la Charte d'audit interne de l'UIT[[3]](#footnote-3). En outre, l'Unité de l'audit interne confirme qu'au cours de la période visée dans le présent rapport, ses membres n'ont supervisé aucune des activités ayant fait l'objet d'un audit, ni n'en ont été responsables, et qu'ils n'ont pas exercé à l'UIT de fonctions comptables ou opérationnelles.

Missions d'assurance

5 Les missions d'assurance avaient pour objectif d'évaluer les contrôles internes en place, d'examiner si les règlements et règles applicables étaient appropriés, de vérifier la conformité de certaines transactions avec les politiques et procédures applicables, et de déterminer si les activités examinées étaient conformes aux principes de l'utilisation efficiente, efficace et économique des ressources de l'Union. Un niveau de priorité est attribué aux recommandations résultant des travaux d'audit en fonction des incidences et de la probabilité d'une déficience (critique, élevé, moyen, faible).

6 L'Unité de l'audit interne remet systématiquement des exemplaires des rapports d'audit interne au Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT ainsi qu'au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG). Conformément à la disposition 29.5 du Règlement financier de l'UIT, des rapports finals d'audit interne peuvent, sur demande écrite adressée au Secrétaire général, être mis à la disposition des Etats Membres ou de leurs représentants désignés. Aucune demande n'a été reçue au cours de la période visée dans le présent rapport.

7 Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée dans le présent rapport ont montré que, de manière générale, les contrôles, politiques et procédures internes étaient établis et fonctionnaient, mais qu'ils nécessitaient des améliorations dans certains domaines. Des recommandations adressées à la direction sont actuellement mises en œuvre, avec l'appui du Secrétaire général, ce qui renforcera encore la capacité de l'UIT à remplir son mandat.

Les missions d'assurance suivantes ont été menées:

A) Audit du Bureau régional (ASP RO/BKK) et du Bureau de zone (ASP AO/JKT) pour la région Asie-Pacifique

8 Le champ de cet audit incluait l'examen des accords de pays hôte et de la structure organisationnelle des bureaux de l'UIT pour la région Asie-Pacifique, l'analyse des activités menées par ces bureaux, une évaluation des processus et des procédures associés à des fins d'optimisation et de simplification, et une évaluation de la conformité des pratiques en cours dans les bureaux de l'UIT pour la région Asie-Pacifique avec la réglementation en matière de sécurité et de sûreté du personnel. La période de l'audit a couvert les années 2009 à 2011 ainsi qu'une partie de 2012. Bien que les travaux d'audit aient été menés principalement au siège de l'UIT (ITU/HQ) ‒ et depuis ce siège ‒ où sont conservés la plupart des documents administratifs, l'Unité de l'audit interne a effectué une visite de terrain au Bureau de zone à Jakarta (ASP/AO/JKT) du 12 au 14 décembre 2012, ainsi qu'au Bureau régional à Bangkok (ASP/RO/BKK) du 17 au 20 décembre 2012. Les travaux d'audit ont été conclus en 2013.

9 Les problèmes les plus importants, directement liés aux bureaux pour la région Asie‑Pacifique, qu'a relevés l'Unité de l'audit internet, sont les suivants:

*•* Assurances

L'Unité de l'audit interne a recommandé la fourniture d'une couverture d'assurance suffisante pour les membres du personnel et les locaux des bureaux hors siège de l'UIT pour la région Asie-Pacifique, incluant la responsabilité civile envers les tiers et la couverture des locaux et des biens contre l'incendie/le vol/les dommages (dans le cas où ces garanties ne sont pas incluses dans les assurances de l'organisation hôte).

• Modalités des transactions bancaires

L'Unité de l'audit interne a recommandé que les fonctionnaires de la catégorie professionnelle du Bureau régional (ASP/RO/BKK) et/ou du Bureau de zone (ASP/AO/JKT) soient inscrits sur les listes des fonctionnaires autorisés à signer pour tout ordre de paiement en espèces supérieur à 5 000 CHF (afin de respecter l'alinéa 2) de la Règle 16.1 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT).

Le BDT et le Département de la gestion des ressources financières (FRMD) ont remédié à ces problèmes en souscrivant les polices d'assurance nécessaires et en revoyant les modalités des transactions bancaires pour l'ensemble des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

B) Audit du Bureau de zone pour la Communauté des Etats indépendants (CIS/AO)

10 Le champ de cet audit incluait les mêmes domaines que ceux définis pour l'audit des bureaux de la région Asie-Pacifique. L'Unité de l'audit interne a effectué une visite de terrain au Bureau de zone à Moscou du 27 au 29 mai 2013.

11 L'Unité de l'audit interne a constaté que la présence du Bureau de zone pour la CEI reposait sur un accord de pays hôte solide et que de nombreux processus fonctionnaient de manière satisfaisante. Toutefois, l'audit a révélé des problèmes en matière d'assurance, ainsi que sur le plan des modalités des transactions bancaires/paiements en espèces. Dans le domaine de la gestion de projet, la recommandation visant à inviter les participants aux manifestations/activités organisées par le Bureau de zone à répondre à une enquête de satisfaction client a été bien accueillie par le superviseur concerné.

Le BDT et le Département de la gestion des ressources financières ont remédié à ces problèmes en souscrivant les polices d'assurance nécessaires et en revoyant les modalités des transactions bancaires/paiements en espèces pour l'ensemble des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

C) Audit du bureau régional et des bureaux de zone pour la région Amériques

12 Le champ de cet audit incluait les mêmes domaines que ceux définis pour l'audit des bureaux de la région Asie-Pacifique. L'Unité de l'audit interne a effectué des visites de terrain aux bureaux de la région Amériques aux dates suivantes:

– AMS/RO/BSB (Brasilia, Brésil), du 3 au 6 septembre 2013;

– AMS/AO/STL (Santiago, Chili), du 9 au 11 septembre 2013;

– AMS/AO/TGU (Tegucigalpa, Honduras), du 2 au 4 octobre 2013;

– AMS/AO/BGI (Bridgetown, Barbade), du 7 au 9 octobre 2013.

13 L'Unité de l'audit interne a noté une assurance remarquable en ce qui concerne la mise en œuvre générale des actions et des projets dans la région, et la gestion des stocks et des biens. Toutefois, suivant le bureau concerné, des progrès pouvaient encore être accomplis, principalement dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, de la gestion des transactions bancaires et des paiements en espèces (point sur lequel le siège de l'UIT ‒ en coordination avec les bureaux hors siège ‒ a déjà résolu les problèmes), et de la communication interne et externe.

Le BDT et le Département de la gestion des ressources financières ont remédié à ces problèmes en souscrivant les polices d'assurance nécessaires et en revoyant les modalités des transactions bancaires pour l'ensemble des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Le Chef de la Division du protocole et de la sécurité (SPM/PSD) au siège de l'UIT a également été informé des conclusions afin que des mesures soient prises.

Suivi des recommandations de l'Unité de l'audit interne

14 Tout au long de la période visée dans le présent rapport, et conformément à la Norme 2500 de l'Institut des auditeurs internes[[4]](#footnote-4), l'Unité de l'audit interne a continué de suivre les recommandations formulées dans les précédents rapports d'audit. Des progrès substantiels ont été relevés au cours des 12 derniers mois, et les statistiques sur la mise en œuvre se présentent comme suit:

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012** | **2013** | **2014 (\*)** | **Total** |
| Nombre de rapports d'audit | 1 | 2 | 3 | 2 | 0 | 4 | 0 | **12** |
| Recommandations – Total | 10 | 13 | 21 | 17 | – | 113 | 0 | **174** |
| En cours | 0 | 2 | 0 | 0 | – | 45 | 0 | **47** |
| Retardées | 0 | 0 | 1 | 10 | – | 15 | 0 | **26** |
| Closes | 10 | 11 | 20 | 7 | – | 53 | 0 | **101** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| % de recommandations retardées | 0% | 0% | 5% | 59% | – | 13% | 0% | **58%** |
| % de recommandations closes | 100% | 85% | 95% | 41% | – | 47% | 0% | **15%** |

(\*) Situation au 11 février 2014.

15 Le principal retard dans la mise en œuvre des recommandations concerne l'audit des coûts des publications de l'UIT (mené en 2011), en raison d'analyses supplémentaires en cours à différents niveaux du secrétariat. En 2014, l'Unité de l'audit interne continue de surveiller la mise en œuvre de diverses recommandations figurant dans les rapports d'audit précédents, et fera rapport de ce suivi, le cas échéant, au Secrétaire général.

Questions relatives à la méthodologie d'audit

16 En 2013, l'Unité de l'audit interne a commencé à utiliser des *questionnaires d'évaluation de l'efficacité des audits*, qui ont été envoyés aux superviseurs des processus et des entités faisant l'objet d'un audit, afin d'évaluer l'efficacité des travaux d'audit et de repérer les possibilités d'amélioration. En général, les évaluations ont été positives (note moyenne de 4 sur une échelle allant de 1 à 5). Des remarques concernant les aspects liés au calendrier et/ou à la planification des audits ont parfois été notées, et seront prises en compte pour les futures missions. Lors de l'élaboration du plan d'audit de 2014, l'Unité de l'audit interne a consulté les superviseurs concernés afin d'optimiser le calendrier.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ordre de service N° 13/09, adopté par le Secrétaire général le 27 juin 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Institut des auditeurs internes ([www.theiia.org](http://www.theiia.org)). [↑](#footnote-ref-2)
3. Ordre de service N° 13/09, adopté par le Secrétaire général le 27 juin 2013. [↑](#footnote-ref-3)
4. Institut des auditeurs internes ([www.theiia.org](http://www.theiia.org)). [↑](#footnote-ref-4)